



ASSOCIATION LA TERRE EN PARTAGE – LE MAZET RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2020



Le Mazet, juillet 2020. Devant la résidence, un joyeux mélange de résidents, bénévoles, salariés et visiteurs solidaires (ici, un groupe scout)

Association Loi 1901

Constituée le 25 février 2018 et déclarée à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 avril 2018

N° RNA : W872011666

Siège social : 23, rue du Colonel Ledot - 87400 Saint-Léonard-de-Noblat

Site d'activité : lieu-dit Le Mazet - 87590 Saint-Just-le-Martel

Contact : laterreennpartage@gmail.com

INTRODUCTION : INNOVER POUR UN ACCUEIL DIGNE, ACTIF ET CONSTRUCTIF DES DEMANDEURS D'ASILE

Notre association s'est constituée le 25 février 2018 et accueille des demandeurs d'asile depuis le 10 décembre 2018.

Ce rapport annuel d'activité est l'occasion de revenir sur la mission, les spécificités et principes de fonctionnement de notre association, qui expérimente le premier dispositif en France accueillant des demandeurs d'asile dans le cadre d'un agrément « Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires » (OACAS).

Notre mission : rendre le temps de la procédure d'asile actif et constructif

Plus de 95 000 demandeurs d'asile sont arrivés en France en 2020.

La procédure de demande d'asile dure plusieurs mois, parfois plusieurs années. Confrontés à un temps indéfini et vide, sans accès à une activité valorisante et structurante, sans liens sociaux, cantonnés à leur passé et aux traumatismes vécus, beaucoup perdent peu à peu leurs compétences, leur énergie, leurs rêves.

Nous voulons accueillir dignement les demandeurs d'asile, en **reconnaissant leur capacité à contribuer positivement au territoire qui les accueille**. Nous voulons favoriser la rencontre et les activités partagées entre demandeurs d'asile et habitants locaux, sources d'enrichissement réciproque, d'un point de vue humain, social, écologique, culturel et économique.

La période de demande d'asile devient alors **active et constructive**, tant pour les demandeurs d'asile que pour les territoires qui les accueillent.

Notre innovation : un accueil actif combinant trois dimensions, avec pour fil rouge la création de liens sociaux

Pour concrétiser cette vision, La Terre en Partage propose un lieu de vie et d'activité pour 18 demandeurs d'asile, qui a pour fil rouge la création de passerelles, de solidarités et de richesses partagées avec les habitants locaux. La spécificité du projet La Terre en Partage réside dans la combinaison de **trois pôles complémentaires et indissociables** :



- **Lieu de vie participatif :**
 - 12 chambres simples ou partagées, salon, cuisine, salle à manger, salle de classe, jardin
 - Participation de chacun aux tâches quotidiennes (cuisine, ménage...)
 - Accompagnement social personnalisé (asile, santé, droits sociaux...)
 - Vie quotidienne organisée par un Conseil de Maison dont les résidents sont membres
 - Participation quotidienne d'habitants locaux (bénévoles, visiteurs...)
- **Initiation linguistique, socio-culturelle et professionnelle :**
 - Apprentissage du français par des cours et des ateliers pratiques
 - Savoirs de base transversaux et travail sur les projets professionnels
 - Activités culturelles, participation aux événements locaux afin de maximiser les échanges
- **Activité solidaire centrée sur du maraîchage biologique inspiré de la permaculture :**
 - 15 heures par semaine par résident
 - Valoriser les savoir-faire des demandeurs d'asile et favoriser l'acquisition de compétences
 - Vente des produits de la ferme aux habitants locaux (magasin à la ferme) et aux cantines
 - Diversifications : verger, animaux, restauration...

Tout au long de ces activités, nous **tissons des liens entre les demandeurs d'asile et la société d'accueil** (habitants, institutions, acteurs territoriaux) en animant une communauté de bénévoles et de soutiens, en privilégiant la vente directe à la ferme, en organisant de nombreux événements culturels ou festifs, en participant à la vie sociale et culturelle locale et en accueillant quotidiennement des visiteurs.

L'agrément OACAS, accordé par la Préfecture de la Haute-Vienne depuis août 2018, est le cadre légal qui nous permet d'articuler l'ensemble de ces activités. Cet agrément est le seul autorisant les demandeurs d'asile à passer de l'attente à l'activité, leur apportant ainsi un statut reconnu et valorisé.

2019, première année d'expérimentation, a permis de préciser ce qui fait **la spécificité et la force de l'innovation** que nous apportons :

- Transformer le regard sur les demandeurs d'asile : de « bénéficiaires » à acteurs d'un territoire et producteurs de richesse partagée
- Combiner création de valeur sociale, écologique, économique et culturelle
- Innover tout en travaillant en partenariat avec les institutions (Préfecture, OFII...) et les acteurs locaux (mairies, associations, habitants), pour faire bouger les lignes et avoir ainsi un impact global.

C'est en s'appuyant sur ces trois forces que notre association s'est développée et consolidée tout au long de l'année 2020.

POLE LIEU DE VIE PARTICIPATIF : construire le « vivre-ensemble » au quotidien et tisser les liens avec les habitants locaux

- **Héberger**

Nous avons une capacité d'accueil de **18 personnes**, en chambres simples ou doubles.

L'association est toujours locataire de la Fondation d'Auteuil, grâce à laquelle nous avons emménagé dans des locaux entièrement rénovés et mis aux normes début 2019.

Loin d'un lieu d'hébergement anonyme, la résidence est **une maison, chaleureuse et accueillante** pour ceux qui y vivent (demandeurs d'asile résidents), pour ceux qui y travaillent (salariés, bénévoles) et pour ceux qui la visitent (amis, partenaires). Au-delà du fonctionnel, la spécificité de notre maison repose sur :

- L'attention à la beauté du cadre de vie
- La place donnée à la créativité de chaque habitant (peinture, décoration...)
- Le principe d'une maison ouverte à tous et accueillante, fondé sur la confiance
- La recherche d'une harmonie entre l'homme et la nature : recherche d'un mode de vie collectif le plus écologique possible, lien entre la maison et les jardins au milieu desquels elle s'intègre.

- **Nourrir**

Les repas sont **un temps fondamental** pour réunir au quotidien les résidents, les bénévoles, les salariés et les visiteurs de passage : valorisation des talents de cuisiniers des résidents, support à l'apprentissage de la langue et aux échanges interculturels, incitation à une alimentation saine, travail sur la convivialité.

La **cuisine** est réalisée à tour de rôle par un binôme de résidents, dans l'objectif de favoriser les échanges et les apprentissages. Des ateliers cuisine hebdomadaires permettent à des bénévoles français de se joindre aux résidents pour cuisiner ensemble.

Nous cuisinons bien sûr les **légumes de notre potager**, pour la plus grande fierté de tous. Pour les autres aliments, outre des courses classiques, l'association est bénéficiaire de la **Banque Alimentaire**. En 2019, nous passions par l'intermédiaire de la Croix-Rouge pour accéder aux produits de la Banque Alimentaire. En 2020, nous avons obtenu l'agrément en direct et posé les bases d'un véritable partenariat avec la Banque Alimentaire de la Haute-Vienne : bénévolat pour les collectes (équipes mixtes formées par des demandeurs d'asile et des bénévoles), transformation des surplus de la Banque Alimentaire dans un objectif de lutte contre le gaspillage (confitures), dons de nos légumes à destination de familles bénéficiaires de la Banque Alimentaire.

- **Accompagner dans les démarches administratives et juridiques et apporter un soutien personnalisé**

Une **référente sociale** à temps plein est chargée de l'accompagnement administratif, juridique et personnel des résidents. En 2020, nous avons également accueilli deux stagiaires en travail social (Polaris, Limoges ; HELHA, Louvain-la-Neuve, Belgique) et un stagiaire en art-thérapie.

Afin de répondre aux besoins des personnes accueillies, le soutien aux démarches liées à la **santé** a été particulièrement important cette année encore.

- **Permettre la participation des demandeurs d'asile à l'organisation de la vie quotidienne**

Un **Conseil de Maison** hebdomadaire, réunissant demandeurs d'asile, salariés et bénévoles, permet à chacun de s'impliquer dans l'organisation concrète de la vie quotidienne (répartition des tâches, montage de projets, débats...).

En 2020, 7 résidents ont été membres du **Conseil d'administration** (4 résidents élus lors de l'Assemblée Générale d'avril 2019, puis 3 résidents élus lors de l'Assemblée Générale de septembre 2020). Ils participent ainsi à la vie démocratique de l'association et relaient au sein des instances les idées et demandes des résidents, permettant ainsi le lien entre la gouvernance et la vie quotidienne.

- **Ouvrir le lieu de vie sur l'extérieur : réinventer le lien social en période de Covid**

La création de **lien social** entre demandeurs d'asile et habitants locaux est au cœur du projet de La Terre en Partage. C'est pourquoi notre vie quotidienne est rythmée par l'organisation d'événements ouverts au public, la joie de célébrer ensemble des fêtes, la préparation de sorties en partenariat avec d'autres acteurs du territoire. Ainsi, en 2019, chaque mois avait été ponctué de plusieurs événements festifs et culturels associant demandeurs d'asile et habitants locaux. **Cette dynamique s'est poursuivie en janvier et février 2020** : quatre fêtes (à l'occasion notamment de l'Epiphanie et de la Chandeleur) ont permis de réunir résidents, bénévoles et voisins (notamment les personnes handicapées du foyer de vie « Le Jardin des Amis »).

A partir de mars, le reste de l'année a été marqué par les confinements et les restrictions d'accueil du public liées à l'épidémie de Covid-19.

Hors périodes de confinement, nous avons néanmoins eu à cœur **d'ouvrir notre site dès que les conditions sanitaires l'ont permis**. En particulier, nous avons organisé une journée portes ouvertes (juin), une journée à la plage (août) et une journée festive à l'occasion de l'Assemblée Générale (septembre). Les fêtes de l'Aïd et de l'Aïd-el-Kebir ont également été des occasions de rassembler la communauté des résidents, bénévoles et amis de La Terre en Partage autour de repas en extérieur.

L'enjeu pour traverser la crise du Covid-19 a été de **poursuivre notre mission** de création de lien social par d'autres moyens :

- Maintenir en période de confinement les liens sociaux créés, notamment avec les bénévoles, en particulier par l'organisation des cours de français en visioconférence
- Expérimenter l'accueil de longue durée de « visiteurs solidaires », intégrés à la vie quotidienne pendant plusieurs semaines.

POLE APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ET DES CODES SOCIO-CULTURELS : accompagner les demandeurs d'asile dans leur découverte de la vie en France

A leur arrivée à La Terre en Partage, le niveau de langue des résidents était globalement faible, mais surtout très **hétérogène** :

- Certains ne maîtrisaient ni le français, ni l'écriture (analphabetisme)
- Certains maîtrisaient les bases du français à l'oral, mais étaient analphabètes (notamment des résidents originaires de pays d'Afrique francophones)
- Certains étaient complètement débutants en français, mais avaient été scolarisés dans leur pays d'origine
- D'autres, enfin, parlaient correctement français et avaient été scolarisés.

Outre l'hétérogénéité des niveaux initiaux, nous avons dû tout au long de l'année nous adapter aux différents rythmes d'apprentissage, certains résidents « débutants » progressant plus vite que d'autres dont le niveau de langue initial était pourtant plus avancé.

Pour tenir compte de cette hétérogénéité, et nous adapter aux contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, nous avons **renforcé l'individualisation des cours de français** (travail en tandem ou en petits groupes évolutifs).

Chaque résident a bénéficié de 1 à 3 cours de français par semaine, selon la motivation de chacun.

Au-delà des cours de français, La Terre en Partage parie sur un « **bain de langue** » quotidien pour progresser rapidement. Le français est la langue des interactions du quotidien au sein du lieu de vie (entre résidents et avec les salariés, les bénévoles, les habitants locaux...), et lors des fêtes et activités. L'activité agricole est également un support d'apprentissages linguistiques mais également techniques et socio-culturels.

Enfin, hors périodes de confinement, différents **ateliers pratiques** ont été animés par les bénévoles : cuisine, menuiserie, arts, course à pied, « cueillettes sauvages et créations végétales » ... En particulier, l'atelier menuiserie a lancé en 2020 un vaste chantier d'aménagement progressif des granges : installation de nouvelles portes, installation d'un escalier et d'une rampe, construction d'étagères murales...

C'est cette **combinaison d'activités informelles et formelles** qui permet un apprentissage très rapide de la langue et des codes socio-culturels français.

A titre d'exemple, les 4 résidents qui ont quitté La Terre en Partage en 2020 après avoir obtenu la protection internationale avaient suffisamment progressé en français pour n'avoir en moyenne que 250 heures de cours obligatoires prescrits par l'OFII (en comparaison, l'OFII prescrit 600 heures aux débutants).

Au total pour l'année 2020, les cours, ateliers et accompagnements individuels, inscrits dans le planning hebdomadaire, ont mobilisé **20 bénévoles réguliers, pour un total de 1008 heures** (contre 889 en 2019). En complément, 4 « visiteurs solidaires » (groupe de scouts) ont offert **648 heures pendant l'été** (travail au jardin en équipe avec les résidents, cours de français, activités socio-culturelles). Cette évaluation ne tient pas compte des initiatives informelles non inscrites dans le planning hebdomadaire, ainsi que du rôle fondamental de la présence au quotidien d'un noyau de bénévoles pour **partager la vie de tous les jours** (repas, activités ménagères, échanges informels...).

Enfin, l'année 2020 a permis d'amorcer un travail sur les **projets professionnels** des résidents et la préparation de leur insertion professionnelle à la sortie de La Terre en Partage. En particulier :

- Mise en place d'un stage de costumier au sein de l'Opéra de Limoges pour un résident souhaitant s'orienter vers les métiers de la couture

- Journée pour l'ensemble des résidents à l'APFA Limoges : découverte des métiers et visites des plateaux techniques
- Amorce du partenariat avec l'association Terre 2 Cultures pour l'insertion professionnelle des réfugiés dans les métiers agricoles.

POLE ACTIVITE SOLIDAIRE : EN JARDINANT, SE SENTIR UTILE ET ACQUERIR DES COMPETENCES

Il s'agit de permettre aux demandeurs d'asile de se sentir utiles et d'acquérir des compétences par le biais d'une activité solidaire principalement basée sur le maraîchage biologique inspiré de la permaculture. Chaque demandeur d'asile accueilli participe à cette activité solidaire à hauteur de **15 heures par semaine**. L'activité est pilotée par un **encadrant technique** salarié à temps plein.

Les légumes produits sont ensuite **vendus** aux habitants locaux (vente à la ferme) et aux cantines scolaires (St Léonard de Noblat et St Just le Martel), en plus d'une partie réservée à l'autoconsommation par les résidents.

Notre objectif pour les demandeurs d'asile que nous accueillons est de leur proposer, à travers le maraîchage biologique en permaculture :

- Une activité valorisante et qualifiée, qui leur permet de réactiver et valoriser leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles
- Une activité symbolique (en jardinant, s'enraciner en France) et thérapeutique (surmonter les traumatismes de l'exil, redevenir acteur du temps qui passe)
- Une activité créatrice de liens sociaux, qui permet de nouer une solidarité de groupe, mais aussi de rencontrer des habitants locaux, en créant des échanges positifs et horizontaux
- Une activité formatrice, support pour les apprentissages linguistiques et le renforcement des compétences transversales (mathématiques, règles de sécurité...).
- Une activité à fort impact sur la santé : un exercice physique, qui aide à retrouver le sommeil nocturne et permet d'accéder à une alimentation saine.

En 2019, nous avions lancé l'activité maraîchère sur une première parcelle (6000m²), qui nous avait permis de consommer nos propres légumes et de mettre en place de premières ventes à la ferme à partir de l'été 2019, à petite échelle. Nous avions également restauré ½ Ha de verger ancien et planté 120 nouveaux arbres fruitiers.

Pour cette année 2020, nous avons lancé la culture d'une deuxième parcelle (1 hectare), permettant d'atteindre une **surface cultivée de 1,6 Ha**. Cette deuxième parcelle est cultivée selon les principes de l'agroforesterie (combinaison de planches de cultures maraîchères et d'arbres fruitiers).

Le lancement de cette nouvelle parcelle a permis de **déployer la commercialisation** : vente à la ferme, mais également début de l'approvisionnement de la cantine de l'école du village et des communes voisines.

Afin de cultiver cette nouvelle parcelle, nous avons installé nous-mêmes **cinq nouvelles serres**, pour une surface de 1425 m². Nous avons également installé le **système d'irrigation** pour l'ensemble des parcelles cultivées. Ces deux gros chantiers ont fortement mobilisé les résidents, accompagnés par l'encadrant technique et plusieurs bénévoles experts en agriculture, ce qui leur a donné l'opportunité de développer de nouvelles compétences.

2020 a également été l'année du lancement à échelle expérimentale de différents projets de **diversification** : petits fruits, plantes aromatiques et médicinales, rucher, transformation (confitures). En particulier, 28 ruches sont installées depuis le mois de mai par un apiculteur partenaire. En octobre, nous avons pressé 806 litres de jus de pomme.

Déjà certifiée « **Agriculture Biologique** » par Ecocert depuis décembre 2019, notre production a également reçu en janvier 2020 la certification « **100 % Haut-Viennois** » délivrée par la Chambre d'Agriculture. Depuis novembre 2020, nous sommes labellisés « refuge » par la **Ligue de Protection des Oiseaux** pour l'ensemble de nos actions de préservation de la biodiversité et de l'environnement.

L'épidémie de Covid-19 qui a marqué l'année 2020 n'a pas impacté notre production, mais a nécessité de **revisiter nos canaux de vente**. Pendant le confinement, la vente à la ferme a été restreinte et les cantines scolaires ont cessé leurs commandes. C'est pourquoi nous avons mis en place de nouveaux circuits de proximité pour distribuer nos légumes dans le respect des consignes sanitaires : la participation au "Drive Fermier" organisé par la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, dont nous sommes devenus partenaires. En parallèle, nous avons offert des légumes aux personnels soignants. Les marchés de producteurs estivaux organisés à St-Léonard-de-Noblat, auxquels nous avions activement participé pendant l'été 2019, ont été fortement réduits cet été (seulement trois dates, avec une fréquentation bien moindre que l'année précédente).

LES ACTEURS DU PROJET

La Terre en Partage est **le fruit d'un engagement collectif**.

Le rêve porté par un petit noyau de bénévoles en 2018 est devenu une réalité en 2019 et s'est déployé en 2020 en devenant porté par un collectif soudé et complémentaire : demandeurs d'asile, bénévoles, salariés, habitants locaux solidaires du projet, partenaires.

Que ce rapport annuel soit l'occasion de remercier chacun pour sa contribution singulière à ce projet collectif.

En 2020, la création de notre **salle de sport**, située dans la grange voisine de la résidence, est le parfait symbole de cette complémentarité qui est au cœur du mode de fonctionnement de La Terre en Partage. A partir d'un premier investissement dans quelques matériels de musculation (sur les fonds de l'association), un groupe de résidents a pris en charge de manière autonome l'installation de la salle (isolation du plafond notamment), tandis que des bénévoles et habitants locaux sympathisants ont offert au fil de l'année d'autres matériels de sport. Le fonctionnement quotidien de la salle reflète lui aussi le lien qui unit les acteurs de l'association entre eux : utilisée de manière privée par les résidents, la salle de sport accueille également plusieurs fois par semaine des séances collectives animées par un résident pour les bénévoles de La Terre en Partage.

Ce projet qui n'a été impulsé par personne mais porté par tous révèle :

- la complémentarité de tous pour la réalisation d'un projet commun
- la disparition des rôles habituels (qui est « bénéficiaire », qui est « bénévole » ? qui est « sachant », qui est « apprenant » ?)
- la capacité à créer un lieu convivial sans investissement conséquent en faisant confiance aux dons et à la créativité des uns et des autres.

1) Les demandeurs d'asile accueillis

La Terre en Partage n'est pas une structure du « Dispositif National d'Accueil » coordonné par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). L'association est indépendante, mais travaille dans le cadre d'une **convention de partenariat avec l'OFII**, conclue en décembre 2018.

Du fait de ce statut particulier, la spécificité du projet est d'accueillir les demandeurs d'asile sur la base du **volontariat**. La motivation est la clé de réussite du projet dans sa globalité.

La Terre en Partage s'adresse à des personnes effectuant leur demande d'asile en France. Nous accueillons exclusivement des hommes, majeurs, seuls, bénéficiaires des « conditions matérielles d'accueil » de l'OFII. Nous nous adressons en priorité aux demandeurs d'asile en procédure « normale » ou « Dublin », en début de procédure (avant convocation à l'OFPRA), domiciliés en Haute-Vienne. Toute personne remplissant les conditions administratives ci-dessus et manifestant sa motivation pour le projet y est la bienvenue, quel que soit son parcours professionnel ou scolaire antérieur. L'association privilégie la diversité des parcours et des profils afin de constituer un **groupe complémentaire et solidaire**.

Tout au long de l'année 2020, nous avons accueilli 7 résidents supplémentaires. En outre, parmi les 18 personnes accueillies en 2019, 14 résidaient toujours à La Terre en Partage en 2020. Ainsi, **l'association a hébergé et accompagné 21 personnes en 2020** (contre 18 en 2019, année de lancement). Au 31/12/2020, l'association avait accueilli au total 25 personnes depuis son ouverture.

Parmi les 21 personnes accompagnées en 2020 :

- Ces demandeurs d'asile représentaient **8 nationalités** : 10 Afghans, 1 Soudanais, 3 Guinéens, 1 Sierraléonais, 3 Maliens, 1 Irakien, 1 Mauritanien, 1 Libyen.
- Leur âge moyen lors de leur accueil à La Terre en Partage était de **29 ans**. Le plus jeune accueilli avait 19 ans, le plus âgé 56 ans, pour un âge médian de 27 ans.

- Lors de leur accueil, 12 personnes étaient en procédure « normale ». Les 6 autres étaient placées en procédure « Dublin », puis ont tous obtenu le passage en procédure « normale » (en 2020 ou 2021)
- La durée moyenne de séjour à La Terre en Partage au 31/12/2020 était de **14 mois**
- Au fil de l'année 2020, **7 personnes sont sorties**, après un séjour à La Terre en Partage de 18 mois en moyenne. Parmi ces 7 sorties, 3 sont des sorties volontaires en cours de procédure, 4 sont des sorties à l'issue de l'obtention de la protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire).
- La **diversité des profils** des personnes accueillies confirme le constat posé dès 2019 : au-delà du souhait d'un avenir professionnel dans le maraîchage, bien présent pour certaines personnes accueillies, la plupart ont surtout rejoint La Terre en Partage pour **être actifs et se sentir utiles**, quel que soit le secteur d'activité proposé. Pour tenir compte de cette diversité professionnelle (métiers du bâtiment, métiers de la restauration, artiste-peintre, artisans, commerçants ...), nous avons développé, en complément de notre activité de maraîchage, différents ateliers (menuiserie, couture, art, cuisine...).

2) Les salariés et bénévoles

L'**équipe salariée** a été constituée au cours de l'année de :

- Jean-Luc Adamczewski, en poste à temps complet depuis le 15/10/2019 en tant qu'encadrant technique
- Alyette Bonnard, en poste à temps complet depuis le 10/02/2020 en tant que référente sociale
- Boris Skierkowski, en poste à temps complet en tant que directeur depuis le 15/07/2019.

L'association n'aurait pu fonctionner en 2020 sans la mobilisation importante de **bénévoles**, qui se sont engagés notamment dans les activités suivantes :

- Cours de français
- Accompagnement personnel (rendez-vous administratifs et médicaux)
- Ateliers
- Animation quotidienne du lieu de vie
- Aide ponctuelle pour les travaux agricoles
- Tâches administratives liées à la gestion de l'association

Richesse de notre association, les **compétences** des bénévoles se répartissent dans plusieurs dimensions : enseignement du français (professeurs des écoles, enseignant de français langue étrangère...), accompagnement médical (infirmières) ou social (travailleuses sociales), agriculture...

En complément, plusieurs « **visiteurs solidaires** » sont venus en immersion au Mazet : stagiaires, scouts, volontaires d'UnisCité, porteurs de projets, groupes d'amis, étudiants, familles. Des séjours de quelques heures à plusieurs semaines, riches de partage et d'apprentissages réciproques.

Outre les 1008 heures de bénévolat destinées aux cours, ateliers et accompagnements et les 648 heures de bénévolat d'été des scouts, déjà recensés précédemment, notons également 1104 heures de bénévolat « administratif » réalisées par 2 administrateurs bénévoles pour le bon fonctionnement de l'association.

Après une première année de mise en place en 2019, 2020 a permis d'affiner la **singularité** du bénévolat au sein de La Terre en Partage, autour de quatre mots-clés :

- **Plaisir** : venir à La Terre en Partage signifie partager des moments conviviaux, participer à des activités variées parfois non disponibles à proximité hors de La Terre en Partage (échanges

- linguistiques, sport, repas de spécialités des pays d'origine des résidents...), en profiter pour s'approvisionner en légumes bios au magasin...
- **Autonomie** : au-delà des activités coordonnées par l'équipe salariée (cours de français et ateliers réguliers), les bénévoles sont quotidiennement à l'initiative de nouveaux projets, le plus souvent informels (moments conviviaux, sorties...), impossibles à objectiver dans un rapport d'activité mais dont l'existence palpable au quotidien fait la richesse de la vie à La Terre en Partage
 - **Présence** : plusieurs bénévoles très investis sont présents plusieurs fois par semaine, venant pour réaliser une mission spécifique (un cours de français, un accompagnement, une tâche administrative...) mais aussi pour partager la vie quotidienne
 - **Ambassadeurs** : les bénévoles invitent leurs amis et leur famille à La Terre en Partage, font la publicité des légumes auprès de leurs relations, mettent en lien l'association avec des partenaires (associations, financeurs...). Ils sont le trait d'union entre les résidents et la société d'accueil.

Deux nouveautés sont apparues en 2020, prémisses d'évolutions qui deviendront structurelles en 2021 :

- Début de l'accueil de « visiteurs solidaires » sur des durées longues (plusieurs semaines), avec les scouts de Douai en juillet
- Début du bénévolat des résidents eux-mêmes, au service de notre association (par exemple, les résidents les plus anciens ont joué le rôle d'interprètes pour accueillir de nouveaux résidents de même nationalité) ou dans le cadre d'autres missions d'intérêt général : bénévolat lors des collectes de la Banque Alimentaire (novembre), confection pendant le confinement de 300 masques donnés à la mairie de St Just le Martel.

3) Les habitants locaux, également participants directs au projet

Saint-Just-le-Martel est une commune de 2600 habitants, à la frontière entre l'agglomération de Limoges et le monde rural.

La Terre en Partage vise la réciprocité des échanges entre demandeurs d'asile et habitants locaux. Au-delà du cercle des bénévoles, de nombreux « **sympathisants** » sont directement impliqués dans l'activité de La Terre en Partage :

- Clients particuliers s'approvisionnant en légumes et fruits biologiques et locaux, alors qu'il n'y avait plus de maraîcher sur la commune
- Cantines scolaires (Saint Léonard de Noblat et Saint Just le Martel)
- Habitants locaux participant à des activités partagées et fêtes organisées par La Terre en Partage. A titre d'exemple, citons les enfants du centre de loisirs de Saint-Léonard-de-Noblat, accueillis par les résidents pour une visite de la ferme en octobre.

Nous visons également un **impact écologique** positif sur notre territoire, par nos pratiques agricoles, par la préservation de la biodiversité sur notre site et par le fonctionnement du lieu de vie (phyto-épuration, lutte contre le gaspillage, économie circulaire...).

De manière capillaire, c'est tout un **réseau de solidarité de proximité** qui implique, bien au-delà des bénévoles, les habitants locaux dans l'accueil des demandeurs d'asile. À travers les rencontres de la vie quotidienne, les représentations des uns et des autres évoluent : les stéréotypes sont remplacés par des relations de bon voisinage, d'échange réciproque, voire d'amitié.

Nous souhaitons également remercier les nombreux sympathisants qui ont offert des meubles, vêtements et objets à l'association tout au long de l'année 2020. La Terre en Partage s'inscrit, depuis sa création, dans une logique à la fois sociale, écologique et économique de réemploi : meubler notre

maison avec des meubles ayant une histoire, réparer les outils, construire nous-mêmes. Outre les dons de particuliers, nous avons reçu des dons en nature du magasin Truffaut Limoges (plants de fleurs et d'aromatiques, tables à semis) et de l'Abbaye de Solignac (meubles). Nous remercions également les agriculteurs et voisins jardiniers pour les prêts de matériels qui ont été si précieux au quotidien pour notre activité maraîchère.

4) Les partenaires

Nos **partenaires financiers**, publics comme privés, soutiennent La Terre en Partage depuis l'origine du projet. C'est grâce à leur confiance que nous avons pu transformer une vision en un projet concret, et que nous pouvons aujourd'hui continuer à développer l'association. Détaillés dans le rapport financier, qu'ils soient ici remerciés pour leur confiance.

En parallèle, le travail partenarial construit avec la **Préfecture de la Haute-Vienne** (agrément OACAS) et la **Direction territoriale de Limoges de l'OFII** est clé pour permettre l'accueil et le suivi des demandeurs d'asile. L'intérêt apporté à notre projet par les structures partenaires de l'OFII (SPADA, structures d'hébergement du Dispositif National d'Accueil) a permis de mettre en place les orientations de demandeurs d'asile.

Nous saluons **l'engagement des mairies** de Saint-Just-le-Martel (commune de notre lieu de vie) et Saint-Léonard-de-Noblat (commune de notre siège social et de différentes activités hors-les-murs), qui ont su réservé le meilleur accueil à nos projets et aux résidents accueillis.

Sur le terrain, notre reconnaissance va aux nombreux partenaires qui nous ont permis tout au long de l'année 2020 d'enrichir le projet et d'animer la vie quotidienne à La Terre en Partage : la Banque Alimentaire, l'association Unis-Cité, l'Escalier (tiers-lieu de Saint-Léonard-de-Noblat), la Chambre d'Agriculture, la Licence Professionnelle « Design des Milieux Anthroposés » de l'Université de Limoges, les scouts...

Nous souhaitons également remercier **France Active Limousin** et **BGE Limousin**, pour les précieux conseils accordés. A partir de juillet 2020, nous avons également participé au **programme VISES** coordonné par France Active afin de mettre en place une méthodologie d'évaluation de notre impact social.

C'est aussi grâce à nos partenaires que nous avons bénéficié d'une **visibilité** nouvelle en 2020. Merci à l'entreprise Le Parfait, qui a offert une campagne de communication visuelle à La Terre en Partage (avril), à l'équipe de France Bleu Limoges, venue en juin réaliser un reportage radiophonique et un article sur notre association, et à la Fondation Lemarchand, qui a organisé le séjour du photographe Nicolas Henry à La Terre en Partage (novembre) en vue d'une exposition à Paris dans le cadre de la Biennale Photo Climat à l'automne 2021.

Enfin, nous sommes très fiers d'avoir été lauréat pour la Nouvelle Aquitaine du « **Prix de l'Inspiration en ESS** » décerné par la Fondation Crédit Coopératif en octobre 2020 !

CONCLUSION

Au terme d'une année de lancement en 2019, nous nous étions donné l'objectif de consolider l'expérimentation en 2020 :

- Continuer à accueillir de nouveaux résidents, au fil des premiers départs
- Renforcer notre insertion territoriale en formalisant et développant les partenariats
- Permettre aux résidents de développer de nouvelles compétences
- Travailler en partenariat les parcours d'insertion pour anticiper les départs
- Cultiver 1 Ha supplémentaire, en agroforesterie
- Continuer à développer les débouchés pour notre production de légumes
- Tester de nouvelles pistes de diversification

Cet objectif global est atteint au terme de l'année 2020.

Au cours de cette année marquée par l'épidémie de Covid-19, beaucoup de projets ont été chamboulés, beaucoup d'interrogations sont nées. Faire vivre notre mission de création de lien social en période de confinement a été un défi.

Et pourtant, **ces difficultés ont été sources d'évolutions positives**. Elles ont permis de ressentir la force des liens créés avec nos bénévoles, voisins, sympathisants et partenaires, à travers les nombreux messages de soutiens et gestes solidaires reçus pendant les confinements. Elles ont fait ressortir la fraternité qui soude les résidents entre eux. Elles ont permis d'amorcer de nouveaux partenariats, notamment avec la Chambre d'agriculture. Ce sont également les périodes de confinement qui ont fait émerger l'idée d'accueillir tout au long de l'année des « visiteurs solidaires » de longue durée, qui est une grande richesse de notre année 2021 en cours.

En 2021-2022, notre objectif central reste bien sûr de **continuer à accueillir** tout au long de l'année des demandeurs d'asile, avec un accompagnement personnalisé, une vie collective harmonieuse et une forte insertion dans la vie du village.

Trois axes de travail seront spécifiquement au cœur des deux années à venir :

- Consolider le modèle économique de l'association :

A terme, l'association prévoit que ses produits d'activité représentent la moitié de son budget annuel, afin d'assurer sa pérennité et son autonomie. Il faut donc renforcer nos activités économiques, que ce soit par l'augmentation des ventes de légumes ou par une diversification de l'activité (fruits, poules pondeuses, plantes aromatiques...). Il faudra également convaincre nos partenaires publics et privés de continuer à soutenir l'association, au-delà de ses premières années d'expérimentation, pour la part de budget qui ne pourra structurellement pas être auto-financée.

- Préparer, pour chaque résident, la sortie de La Terre en Partage :

Il s'agit d'évaluer et faire reconnaître les compétences acquises par les résidents (niveau en français, compétences professionnelles), de constituer une filière de partenaires permettant l'insertion professionnelle des réfugiés à leur sortie de La Terre en Partage, et de structurer notre suivi des anciens.

- Essaimer notre expérience :

Cet objectif, posé dès la création de notre association et inscrit dans nos statuts, se décline en quatre dimensions : capitaliser nos apprentissages, évaluer notre impact social et économique, communiquer sur notre association, et transmettre notre expérience à d'autres acteurs sur d'autres territoires.

Dès 2020, nous avons rejoint le programme VISES afin de structurer notre méthodologie d'évaluation d'impact. Nous avons également continué à accueillir de nombreux visiteurs souhaitant découvrir notre expérimentation et s'en inspirer (porteurs de projets individuels, associations...).

Il s'agit en 2021-2022 de formaliser cette transmission afin d'organiser activement la constitution d'un réseau d'initiatives contribuant à **rendre actif et constructif le temps de la procédure de demande d'asile, tant pour les personnes accueillies que pour les territoires qui les accueillent.**